## Informations de base

| | |
|---|---|
| **2002/2172(COS)**<br><br>COS - Procédure sur un document stratégique (historique) | Procédure terminée |
| Environnement: protection des sols, stratégie thématique<br><br>**Subject**<br><br>3.70.01 Protection des ressources naturelles: faune, flore, vie sauvage, paysage; biodiversité<br>3.70.06 Pollution du sol, dégradation<br>5.05 Croissance économique | |

## Acteurs principaux

### Parlement européen

| Commission au fond | Rapporteur(e) | Date de nomination |
|---|---|---|
| ENVI Environnement, santé publique, politique des consommateurs | GUTIÉRREZ-CORTINES Cristina (PPE-DE) | 09/09/2002 |

| Commission pour avis | Rapporteur(e) pour avis | Date de nomination |
|---|---|---|
| AGRI Agriculture et développement rural | AUROI Danielle (V/ALE) | 11/09/2002 |
| RETT Politique régionale, transports et tourisme | VAN DAM Rijk (EDD) | 10/09/2002 |

### Conseil de l'Union européenne

| Formation du Conseil | Réunions | Date |
|---|---|---|
| Environnement | 2439 | 2002-06-25 |

### Commission européenne

| DG de la Commission | Commissaire |
|---|---|
| Environnement | |

## Evénements clés

| Date | Evénement | Référence | Résumé |
|---|---|---|---|
| 16/04/2002 | Publication du document de base non-législatif | COM(2002)0179 | Résumé |
| 25/06/2002 | Adoption de résolution/conclusions par le Conseil | | |
| 02/09/2002 | Annonce en plénière de la saisine de la commission | | |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 07/10/2003 | Vote en commission | | |
| 07/10/2003 | Dépôt du rapport de la commission | A5-0354/2003 | |
| 18/11/2003 | Débat en plénière | | |
| 19/11/2003 | Décision du Parlement | T5-0507/2003 | Résumé |
| 19/11/2003 | Fin de la procédure au Parlement | | |

| Informations techniques | |
|---|---|
| **Référence de la procédure** | 2002/2172(COS) |
| **Type de procédure** | COS - Procédure sur un document stratégique (historique) |
| **Sous-type de procédure** | Document stratégique de la Commission |
| **Base juridique** | Règlement du Parlement EP 148 |
| **État de la procédure** | Procédure terminée |
| **Dossier de la commission** | ENVI/5/16489 |

Portail de documentation

**Parlement Européen**

| Type de document | Commission | Référence | Date | Résumé |
|---|---|---|---|---|
| Rapport déposé de la commission, lecture unique | | A5-0354/2003 | 07/10/2003 | |
| Texte adopté du Parlement, lecture unique | | T5-0507/2003<br>JO C 087 07.04.2004, p. 0076-0395 E | 19/11/2003 | Résumé |

**Commission Européenne**

| Type de document | Référence | Date | Résumé |
|---|---|---|---|
| Document de base non législatif | COM(2002)0179 | 16/04/2002 | Résumé |

**Autres Institutions et organes**

| Institution/organe | Type de document | Référence | Date | Résumé |
|---|---|---|---|---|
| EESC | Comité économique et social: avis, rapport | CES1015/2002<br>JO C 061 14.03.2003, p. 0049 | 18/09/2002 | |
| CofR | Comité des régions: avis | CDR0190/2002<br>JO C 128 29.05.2003, p. 0043-0048 | 12/02/2003 | |

# Environnement: protection des sols, stratégie thématique

2002/2172(COS) - 16/04/2002 - Document de base non législatif

OBJECTIF : développer une stratégie thématique en vue la protection des sols. CONTENU : en mai 2001, la Commission a souligné que l'érosion et la baisse de la fertilité des sols constituaient une menace majeure pour le développement durable car elles réduisent la viabilité des terres agricoles. Dans ce contexte, le 6ème programme d'action communautaire pour l'environnement prévoit une stratégie thématique pour la protection des sols, accordant une attention particulière à la prévention de l'érosion, de la détérioration, de la contamination et de la désertification. La présente communication de la Commission est fondée sur cet engagement politique en faveur de la protection des sols. En suivant une approche à la fois large et descriptive, elle traite notamment d'érosion, de la diminution des teneurs en matières organiques dans le sol et la de prévention de la pollution. Elle vise en particulier à : - décrire les multiples fonctions des sols, - déterminer leurs caractéristiques importantes pour l'élaboration de politiques, - déterminer les principales menaces qui pèsent sur les sols présenter un aperçu des politiques communautaires pertinentes exposer la situation actuelle concernant les informations en la matière et la surveillance des sols et identifier les lacunes qui doivent être comblées pour disposer d'une base pour la politique de protection des sols, - établir la base politique et décrire les étapes vers la présentation d'une stratégie thématique pour la protection des sols en 2004. La Commission considère qu'à ce stade pour assurer la meilleure protection des sols, il convient de mettre en oeuvre une stratégie basée sur : - des initiatives réalisées dès à présent dans le cadre des politiques environnementales, - l'intégration du thème de la protection des sols dans d'autres politiques, - la surveillance des sols, et - l'élaboration future de nouvelles actions à partir des résultats des surveillances.

# Environnement: protection des sols, stratégie thématique

2002/2172(COS) - 19/11/2003 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Cristina GUTTIEREZ CORTINES (PPE-DE, E), le Parlement européen demande à la Commission de présenter, avant le mois de juillet 2004, la stratégie thématique de protection des sols basée sur le renforcement des politiques actuelles qui, au moyen d'une approche intégrée, définira les problèmes, les objectifs qualitatifs et quantitatifs et les mesures permettant de les atteindre, les calendriers et les principes généraux d'évaluation et de suivi, en lui donnant les orientations suivantes : - cessation de l'accumulation dans le sol des substances nocives pour l'environnement et la santé; - inversion de la tendance actuelle où l'on constate des phénomènes alarmants : érosion, compactage, vitrification, élimination et contamination des sols; - protection des sols dans leurs rôles d'accumulateurs de CO2, de protecteurs des ressources hydriques et de conservateurs de la diversité des espèces; - protection des sols en vue d'une production durable de denrées alimentaires et de matières premières régénérables. Le Parlement européen estime nécessaire une plus grande intégration de la protection des sols dans les politiques communautaires; en particulier, il convient de tenir compte de la protection des sols dans le cadre de la politique agricole commune, des projets d'infrastructures (régionaux) cofinancés par l'Union européenne, en liaison tant avec les réseaux transeuropéens qu'avec les aides octroyées au titre des Fonds structurels et des Fonds de cohésion et les aides de préadhésion. Le Parlement estime nécessaire de procéder à une définition formelle des modèles d'agriculture et des formes de culture qui coexistent dans l'UE (agriculture biologique durable avec labourage minimal, culture sèche, culture avec irrigation, pâturages, cultures sans terre, pâturages de montagne ou sur terres sèches) et leurs différents effets sur les sols afin que les mesures environnementales soient diversifiées en fonction des caractéristiques de l'agriculture et de ses effets bénéfiques pour les sols. Le Parlement européen exhorte la Commission à élaborer, pour l'année 2007, en coopération avec les Etats membres et les autorités régionales compétentes, un catalogue des sols scientifique, comprenant la nature des sols, leur historique, leur état sanitaire et leur vulnérabilité, les processus de dégradation et d'érosion et les espaces contaminés, en identifiant les sols de grande valeur (agricole, géologique, écologique, historique ou paysagère) et la nécessité de formuler des recommandations pour leur conservation et leur exploitation durable. Le Parlement approuve la décision de la Commission de perfectionner les bases de données et de compléter les cartographies afin de d'obtenir un système de références géographiques. Il approuve également la création d'un système d'information géographique numérique reprenant les informations dispersées dans des catégories appropriées et accessibles au public. La Commission est invitée à examiner la possibilité d'adopter un système d'indicateurs spécifiques pour les sols, permettant d'établir, à partir d'un diagnostic initial, l'évolution del'état des sols en fonction des mesures prises; il rappelle à cet égard qu'il existe déjà des systèmes, proposés par l'Agence européenne pour l'environnement et par l'OCDE (système pression/état/réponse) qui pourraient être adoptés dans la stratégie thématique.